



Adultère de ma concubine via internet

Par **Michael64**, le **22/08/2010 à 13:47**

Bonjour, rnje suis en concubinage et nous avons 2 enfants de 3 ans et ma compagne a rentré quelqu'un sur chat et ceux-ci vont se retrouver (je l'ai su via MSN en faisant du tri dans les dossiers de notre PC). Ils font cela sous mon nez croyant que je n'y vois que du feu. De quels droits je dispose pour demander séparation et la garde de mes enfants? Merci.

Par **jeetendra**, le **22/08/2010 à 14:02**

[fluo]CDAD 64[/fluo]rn3, rue Faget de Baure - 64000 Pau rnTél.: 05 59 98 07 65rn rnBonjour, comme vous n'etes pas marié il n'y a pas d'adultère, de devoir de fidélité, pour les enfants en cas de séparation il vous faut saisir le juge aux affaires familiales (résidence des enfants, pension alimentaire, droit de visite et d'hébergement), pas besoin d'avocat, prenez contact avec le Conseil Département d'Accès au Droit à Pau, ils tiennent des permanences juridiques, voir également votre mairie (rdv gratuit avec un avocat), bon dimanche à vous.

Par **Michael64**, le **23/08/2010 à 09:32**

Merci beaucoup.